



## Tunning/Design et lumière LED

-----  
Par zakariabenabdelkrim

Bonjour à tous j'espère que tout le monde va bien :P ,

Dans le cadre d'une recherche personnelle, j'aimerais savoir si l'un d'entre vous aurait des connaissances/de la documentation concernant toute la réglementation sur la customisation de véhicule en France? Par exemple, peut-on installer des lumières LED à l'extérieur du véhicule (sur les roues, carrosseries...) ? Si oui, quelles sont les limites à cela? Si non, quelles sont les règles appliquées à cela, quelles en sont les sanctions?

Avons-nous le droit de modifier nous même le design de notre véhicule? Par exemple en mettant des autocollants ou des bandes adhésives colorées...

Je suis nouveau sur le forum, n'hésitez pas à m'indiquer si des sujets ont déjà été traités ou autre...

Je vous remercie pour la considération de ce message, en vous souhaitant une excellente journée/soirée!

PS: faites attention à vous sur la route :mrgreen:

zakariabenabdelkrim

Messages: 1

Enregistré le: Mar Jan 30, 2018 4:37 pm

-----  
Par florian15

Bonjour,

Merci oui, je vais bien mais pour les autres j'en sais rien.

Ce que vous recherchez comme renseignement c'est-à-dire ce qui est possible de réaliser comme installation à un véhicule terrestre ou sa transformation tient de l'article R311-1 et ses suivants du Code de la route.

Bonne journée à vous aussi.

Nota béné : merci pour le conseil.

-----  
Par zakariabenabdelkrim

Bonjour,

merci beaucoup @Florian15 pour ta réponse rapide et claire!

Bonne journée à toi!

Zakaria